

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015 à 20 h  
à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.**

**Sont présents :**

- Mme Denise Dulac, mairesse
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- Mme Guylaine Aubin, conseillère
- M. Luc Vaillancourt, conseiller
- Mme Claudia Morin, conseillère
- M. Lionel Tanguay, conseiller
- M. Gaston Fortier, conseiller
- M. Clément Pouliot, conseiller

- 
- 1. Ouverture de la séance**
  - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
  - 3. Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 19 mai 2015**
  - 4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
    - 4.1. Dépôt du rapport sur les indications de gestion municipaux de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2014
    - 4.2. Confirmation de M. Simon Roy au poste de directeur des services techniques et urbanisme
    - 4.3. Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil municipal – District 4
    - 4.4. Autorisation de participation aux assises annuelles 2015 de la Fédération québécoise des municipalités, les 24, 25 et 26 septembre 2015, au Centre des congrès de Québec
    - 4.5. Acceptation des prévisions budgétaires révisées 2015 de l'OMH
  - 5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**
    - 5.1. Adoption du règlement numéro 2015-625 – Construction d'un réservoir d'eau potable
    - 5.2. Résolution acceptant le cahier des charges pour l'entretien des chemins d'hiver, et autorisant l'appel d'offres
    - 5.3. Adoption du règlement 2015-626 décrétant une dépense et un emprunt de 1 216 000 \$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie pour la phase 2 du projet de développement domiciliaire Chabot
    - 5.4. Résolution acceptant la soumission de Construction G. Vachon et fils inc. – Mise aux normes d'une partie du plafond du sous-sol du CPE l'Escale
  - 6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**
    - 6.1. Avis de motion – Modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509
    - 6.2. Adoption du projet de règlement numéro 2015-627 modifiant l'article 19 du règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509
    - 6.3. Avis de motion – Modification du Règlement de zonage numéro 2004-506
    - 6.4. Adoption du premier projet de règlement numéro 2015-628 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506 afin d'agrandir la zone 4-HC
    - 6.5. Adoption du projet de règlement numéro 2015-623 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2004-505 afin de modifier certaines aires d'affectations résidentielles
  - 7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

**8. DOSSIER(S) — AUTRES :**

- 8.1. Documents d'information
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse

**9. Approbation des comptes**

**10. Lecture de la correspondance :**

- 10.1 Lettre du ministère des Transports – Octroi d'une subvention pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2015
- 10.2 Lettre de la Fondation de la faune du Québec – Fête de la pêche
- 10.3 Lettre de ministre Laurent Lessard – Fête de la pêche
- 10.4 Lettre d'invitation à participer aux 19<sup>es</sup> Journées de la culture

**11. Affaires nouvelles :**

- 11.1.1 Demande de commandite – Tournoi Brick à Edmonton
- 11.1.2 Lettre Expo BBQ Bellechasse – Cocktail dînatoire
- 11.1.3 Lettre Tournoi de golf Prévost Car 2015

**12. Période de questions des citoyens**

**13. Levée de la séance**

---

**1. Ouverture de la séance**

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et demande aux personnes présentes un moment de recueillement.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

131-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**3. Adoption des procès-verbaux des séances du 4 et 19 mai 2015**

132-2015 Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter les procès-verbaux des séances du 4 et 19 mai 2015, tels que présentés.

**4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION**

**4.1 Dépôt du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux de la Municipalité de Sainte-Claire pour l'année 2014**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont tous pris connaissance du rapport sur les indicateurs de gestion municipaux pour l'année 2014;

133-2015 Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'accepter, par la présente résolution, le dépôt par le directeur général du

rapport sur les indicateurs de gestion municipaux portant sur les résultats obtenus pour l'année 2014.

#### **4.2 Confirmation de M. Simon Roy au poste de directeur des services techniques et urbanisme**

**CONSIDÉRANT** que suite à l'affichage du poste de directeur des services techniques et urbanisme, la Municipalité a retenu la candidature de M. Simon Roy;

**CONSIDÉRANT** que M. Roy a complété sa période d'essai à la satisfaction de l'employeur;

134-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Claire confirme M. Simon Roy au poste de directeur des services techniques et urbanisme, le tout effectif dès le 1<sup>er</sup> juin 2015.

#### **4.3 Confirmation annuelle du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du membre du conseil municipal – District 4**

135-2015

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers de confirmer le dépôt auprès du directeur général/secrétaire-trésorier du formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires du membre du conseil dans le secteur du district 4, en l'occurrence celle de M. Lionel Tanguay (2015-05-11).

#### **4.4 Autorisation de participation aux assises annuelles 2015 de la Fédération québécoise des municipalités, les 24, 25 et 26 septembre 2015, au Centre des congrès de Québec**

**CONSIDÉRANT** la tenue des Assises annuelles 2015 de la Fédération Québécoise des municipalités, les 24, 25 et 26 septembre 2015, au Centre des congrès de Québec;

**CONSIDÉRANT** l'intérêt manifesté par le maire et quelques membres du Conseil municipal de participer à cette rencontre de dirigeants municipaux;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal conviennent qu'il serait opportun que la municipalité soit représentée aux Assises annuelles de la FQM;

136-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers

**QUE** Mme Denise Dulac, mairesse, soit déléguée par le conseil de la Municipalité de Sainte-Claire afin de participer aux Assises annuelles de la FQM qui se tiendront les 24, 25 et 26 septembre 2015, au Centre des congrès de Québec;

**QUE** la Municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

#### **4.5 Acceptation des prévisions budgétaires révisées 2015 de l'OMH**

137-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire accepte les prévisions budgétaires révisées en date du 4 mai 2015 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Claire et s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisées et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le plan québécois des infrastructures (PQI), pour l'exercice financier 2015, les prévisions budgétaires révisées pouvant sommairement se lire comme suit :

Revenus :	110 615 \$;
Dépenses :	(110 915 \$);
Déficit à répartir :	(300 \$);
Participation municipale au déficit (10 %) :	30 \$;

le tout en référence au document déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier aux membres du conseil, lequel document est annexé à la présente résolution.

### **5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :**

#### **5.1 Adoption du règlement numéro 2015-625 – Construction d'un réservoir d'eau potable**

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 mai 2015;

**ATTENDU** que ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

138-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement numéro 2015-625 décrétant une somme de 1 835 000 \$ et un emprunt de 1 335 000 \$ concernant des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable ainsi que le raccordement au réseau d'aqueduc et la démolition du réservoir existant.

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de construction d'un réservoir d'eau potable ainsi que le raccordement au réseau d'aqueduc et la démolition du réservoir existant conformément à l'estimation préliminaire approuvée par Monsieur Éric Pinard, ingénieur de la firme SNC Lavalin, en date du 28 avril 2015, laquelle est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante (Annexe A).

**ARTICLE 2**

Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 835 000 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'annexe A.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 335 000 \$ sur une période de 15 ans, et affecter une somme de 500 000 \$ provenant de l'excédent accumulé affecté aqueduc.

**ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation pour chaque immeuble imposable dont il est propriétaire. Il s'agit de l'ensemble des propriétés desservies par le réseau d'aqueduc ou qui possèdent le potentiel d'être desservies par le réseau d'aqueduc.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 1<sup>ER</sup> JUIN 2015**

**DENISE DULAC, mairesse**

**DANY FOURNIER, dir. général & secr.-trésorier**

#### **5.2 Résolution acceptant le cahier des charges pour l'entretien des chemins d'hiver, et autorisant l'appel d'offres**

139-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le cahier des charges proposé pour l'entretien des chemins d'hiver pour les options 3 ou 5 années, et d'autoriser le directeur général à demander des offres de services sur le Système électronique d'appel d'offres SEAO.

**5.3 Adoption du règlement 2015-626 décrétant une dépense et un emprunt de 1 216 000 \$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie pour la phase 2 du projet de développement domiciliaire Chabot**

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance extraordinaire du 19 mai 2015;

**ATTENDU QUE** ce règlement est adopté conformément à l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

140-2015

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers, d'adopter le Règlement numéro 2015-626 décrétant une dépense et un emprunt de 1 216 000 \$ pour la préparation des plans et devis et les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie pour la phase 2 du projet de développement domiciliaire Chabot;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à préparer les plans et devis relatifs aux travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie pour la phase 2 du projet de développement domiciliaire Chabot et à réaliser l'ensemble de ces travaux conformément à l'estimation approuvée par Monsieur Charles Drouin, ingénieur de la firme SNC Lavalin, en date du 14 mai 2015, laquelle est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante (annexe A).

**ARTICLE 2**

Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 216 000 \$, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'annexe A.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 216 000 \$ sur une période de 10 ans.

**ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement

imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution provenant de la vente de terrains ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute contribution de la vente de terrains ou subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

#### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, CE 1<sup>ER</sup> JUIN 2015**

**DENISE DULAC, mairesse**

**DANY FOURNIER, dir. général & secr.-trésorier**

#### **5.4 Résolution acceptant la soumission de *Construction G. Vachon et fils inc* – Mise aux normes d'une partie du plafond du sous-sol au CPE l'Escale**

141-2015

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de *l'entrepreneur Construction G. Vachon et fils inc.*



*pour la mise aux normes d'une partie du plafond existant du sous-sol au CPE l'Escale selon les exigences de la Régie du Bâtiment, au montant de 15 990 \$, plus les taxes.*

**QUE** ce montant est payable par le budget d'opération de l'année 2015.

## **6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **6.1 Avis de motion – Modification du Règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509**

Je soussigné, Claudia Morin, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509 afin de définir des critères pour des travaux qui ne nécessitent pas de permis de construction.

*Claudia Morin, conseillère*

### **6.2 Adoption du projet de règlement numéro 2015-627 modifiant l'article 19 du règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Claire est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** que le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509 a été adopté par le Conseil municipal le 7 juin 2004.

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal désire procéder à la modification du règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509 de manière à définir des critères pour des travaux qui ne nécessiteront pas de permis de construction.

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion présenté le 1<sup>er</sup> juin 2015;

Il a été ordonné et statué par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il peut à savoir :

**CONSIDÉRANT** que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir pris connaissance du projet de règlement numéro 2015-627 et renoncent à sa lecture;

142-2015

Il est proposé par M. le Conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers l'adoption du projet de règlement ci-après décrit et portant le numéro 2015-627 modifiant l'article 19 du règlement sur les permis et certificats numéro 2004-509.

### **6.3 Avis de motion – Modification du Règlement de zonage numéro 2004-506**

Je soussigné, Clément Pouliot, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage 2004-506 Hc à même une partie de la zone 28-C, soit sur le lot 3 713 417. Les usages dans le groupe « Commerces et services » de la grille des spécifications seront prohibés sur le lot 3 713 417.

*Clément Pouliot, conseiller*

### **6.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 2015-628 modifiant le règlement de zonage numéro 2004-506 afin d'agrandir la zone 4-HC**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire agrandir la zone 4-Hc à même une partie de la zone 28-C, soit sur le lot 3 713 417;

**CONSIDÉRANT** que le lot 3 713 417 est localisé dans une affectation « Commerciale » selon le plan d'urbanisme de la municipalité (règlement numéro 2004-505);

**CONSIDÉRANT** qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion présenté le 1<sup>er</sup> juin 2015;

143-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2015-628 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

### **6.5 Adoption du projet de règlement numéro 2015-623 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2004-505 afin de modifier certaines aires d'affectations résidentielles**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire a adopté son règlement numéro 2004-505 intitulé « Règlement du plan d'urbanisme » à sa séance ordinaire du 7 juin 2004;

**CONSIDÉRANT** que le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme afin de modifier la carte des affectations du sol de manière à permettre l'affectation résidentielle « Haute densité » dans certaines aires de son territoire au lieu de l'affectation résidentielle « Faible densité »;

**CONSIDÉRANT** qu'une municipalité peut modifier de sa propre initiative son plan d'urbanisme en vertu des articles 109 à 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion présenté le 19 mai 2015;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une assemblée de consultation le 20 mai 2015 à 16 h 30 au cours de laquelle ledit règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

**CONSIDÉRANT** qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

144-2015

Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay, et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 2015-623 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

## **7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

### **8. DOSSIER(S) — AUTRES :**

#### **8.1. Documents d'information**

#### **8.2. Affaires MRC de Bellechasse**

### **9. Approbation des comptes**

145-2015

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 1<sup>er</sup> juin 2015, et d'autoriser le directeur général à les payer.

## **10. Lecture de la correspondance**

### **10.1 Lettre du ministère des Transports – Octroi d’une subvention pour l’entretien du réseau routier local pour l’année 2015**

Lecture

Le ministre des Transports, M. Robert Poeti, confirme une subvention de 40 134 \$ pour l’année 2015 dans le cadre du programme d’aide à l’entretien du réseau routier local.

### **10.2 Lettre de la Fondation de la faune du Québec – Fête de la pêche**

Lecture

M. André Martin, président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec confirme l’acceptation de la municipalité au programme de pêche en herbe. La municipalité recevra 50 permis de pêche et ensemble de pêche pour l’activité du 6 juin prochain.

### **10.3. Lettre du ministre Laurent Lessard – Fête de la pêche**

Lecture

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, confirme une subvention de 2 000 \$ à la Municipalité de Sainte-Claire pour l’ensemencement des poissons lors de l’activité de la fête de la pêche qui aura lieu le 6 juin prochain au Parc Taschereau.

### **10.4. Lettre d’invitation à participer aux 19<sup>es</sup> Journées de la culture**

Lecture

Les arts et la ville s’associent à la Culture pour tous et invitent les municipalités de tout le Québec à participer aux 19<sup>es</sup> Journées de la culture qui aura lieu les 25,26 et 27 septembre 2015.

## **11. Affaires nouvelles**

### **11.1.1 Demande de commandite – Tournoi Brick à Edmonton**

**CONSIDÉRANT** que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

146-2015 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 50.00\$, afin d'appuyer Théo Lemieux résident de Sainte-Claire au Tournoi de hockey Brick dans la catégorie 10 ans qui aura lieu à Edmonton.

### **11.1.2 Lettre Expo BBQ Bellechasse – Cocktail dînatoire**

147-2015 Il est proposé par M. le conseiller Lionel Tanguay et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser la participation de Madame Denise Dulac et Monsieur Clément Pouliot à la 10<sup>e</sup> édition du cocktail dînatoire « Bellechasse en saveurs » qui aura lieu le 2 juillet 2015, au coût de 30 \$ par carte.

### **11.1.3 Lettre Tournoi de golf Prévost Car 2015**

Les membres du conseil désirent ne pas contribuer au Tournoi de golf de Prévost Car 2015 considérant que l'activité n'est pas organisée par un organisme sans but lucratif reconnu.

## **12. Période de questions des citoyens**

- Information sur les sujets discutés lors de la séance extraordinaire du 19 mai dernier;
- Discussion sur le procès-verbal à l'intérieur du Bavard, Mme la mairesse informe les personnes présentes dans la salle que le prochain Bavard, les décisions du Conseil en bref seront disponibles ;
- Information sur l'application du règlement des véhicules lourds ;
- Demande d'information sur l'installation d'une piscine ;
- Discussion sur l'implantation de l'enseigne électronique.

**13. Levée de la séance**

148-2015

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu que la séance soit levée.

**Dany Fournier, OMA**

**Directeur général/secrétaire-trésorier**

**Denise Dulac, mairesse**